

GTMC-VTT - Étape 24 - L'Hom > L'Espérou

Parc national des Cévennes



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de L'Hom à L'Espérou.

La GTMC quitte le causse pour basculer sur le massif de l'Aigoual au col de Perjuret qui offre une vue imprenable sur les gorges de la Jonte. L'itinéraire VTT grimpe à travers la forêt domaniale de l'Aigoual en empruntant une draille, ancien chemin de transhumance. On atteint ainsi le point culminant de la GTMC, à 1567m au sommet de l'Aigoual et son observatoire Météo. Moment clé du parcours, le panorama est exceptionnel et permet d'observer un quart du territoire français du Mt blanc au Canigou en passant par le Cantal ! Par beau temps, on peut apercevoir la Méditerranée pour la première fois sur la GTMC.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 3 h 30

Longueur : 27.3 km

Dénivelé positif : 1079 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

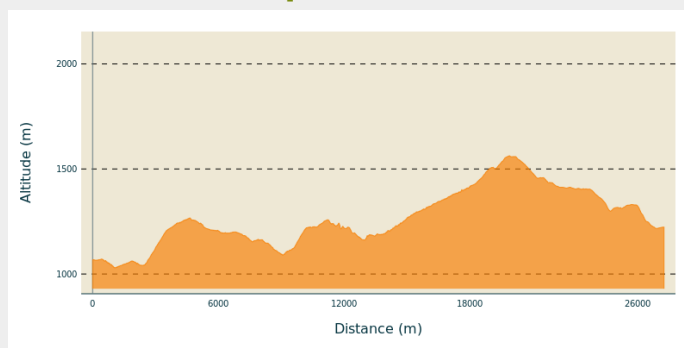
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Fraissinet-de-Fourques

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique



Altitude min 1030 m Altitude max 1563 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

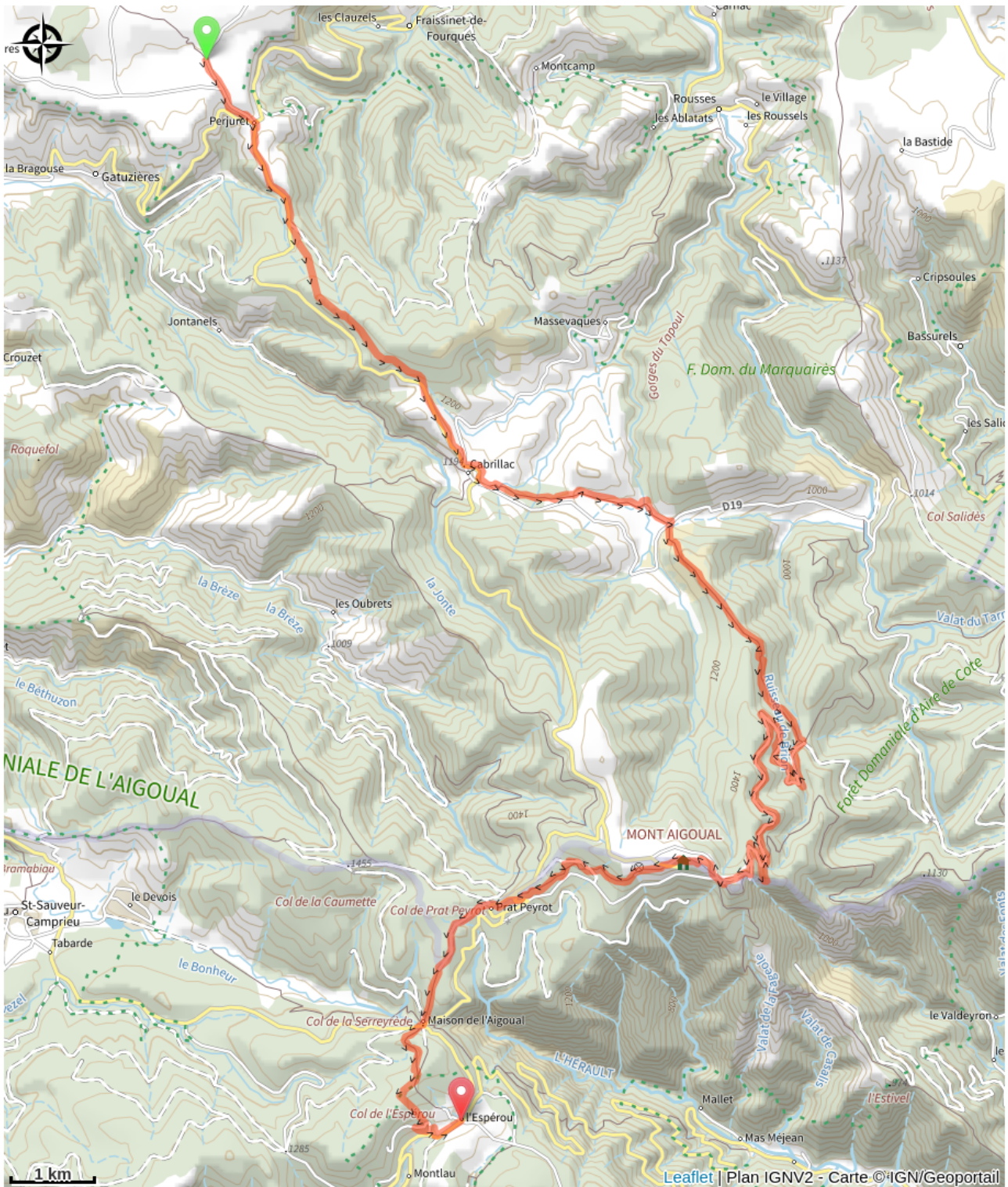
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Jonction avec la route communale C2

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>